

REGLEMENT « CASTING SWOON SS12 »

Article 1 : Société organisatrice

La société SWOON, S.A. au capital de 5.060.510 Euros - sous le numéro 489329730 R.C.S. Paris - dont le siège social se situe au 19, rue Bergère – 75009 PARIS, organise du 5 décembre 2011 au 21 janvier 2012 un casting, dont la participation est gratuite et sans obligation d'achat, intitulé « Casting Swoon SS12 ».

Les lauréats, trois garçons et trois filles, deviendront les modèles de l'enseigne Swoon lors de sa prochaine campagne publicitaire.

Le casting se déroulera dans les conditions définies ci-après.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce casting est ouvert à toute personne physique âgée de 12 à 20 ans à la date d'inscription au casting et résidant en France métropolitaine, Corse comprise.

Les mineurs devront avoir obtenu de leur représentant légal une autorisation parentale pour participer au casting.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent casting que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et du Partenaire, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées, identités complètes et photo ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du casting.

2.4 La participation au casting implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

Article 3 : Déroulement du casting

L'enregistrement des candidatures est ouvert du 5 décembre 2011 au 21 janvier 2012 minuit.

Une annonce du casting sera faite sur la boutique en ligne de l'enseigne Swoon : <http://www.swoonshop.com>. Ainsi que sur la page Swoon, sur le réseau social <http://www.facebook.com>, via des flyers distribués dans les boutiques Swoon, sur d'éventuels blogs en ligne ainsi que via la presse magazine.

Chaque candidat devra se rendre sur la boutique en ligne de l'enseigne Swoon : <http://www.swoonshop.com/casting> pour y renseigner sa candidature (voir Article 5 : Modalités d'inscription).

Les dossiers de candidature ne répondant pas aux exigences du présent règlement ne seront pas pris en compte.

Il ne sera pris en compte qu'une participation par personne.

Une fois l'ensemble des candidatures récupérées, un jury composé du département Marketing sélectionnera les six lauréats, soit trois filles et trois garçons sur la base des candidatures. Ces sélections auront lieu dans le courant du mois de janvier 2012.

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

La société SWOON SA se réserve le droit d'organiser une présélection et pourra être amenée à demander des photos supplémentaires dans le cadre de cette présélection.

L'annonce des gagnants sera faite entre le 22 janvier 2012 et le 9 février 2012.

Les six gagnants seront prévenus par courrier électronique ou par téléphone.

Si un participant ne se manifeste pas dans les 7 jours suivants l'envoi de ce courrier électronique et de cet appel téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son gain en tant que lauréat du casting.

Les photographies, prénom, âge et lieu de résidence des lauréats seront diffusés sur la boutique en ligne Swoon : <http://www.swoonshop.com>, ainsi que sur la page et le profil Swoon sur le réseau social <http://www.facebook.com>

Article 4 : Modalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement sur Internet.

Pour participer au casting, le candidat doit se connecter sur la boutique en ligne Swoon : <http://www.swoonshop.com/casting>.

Chaque candidat devra suivre la procédure d'inscription indiquée sur le site qui est la suivante:

Remplir la fiche d'inscription au casting :

Remplir les champs obligatoires (Genre, Nom, Prénom, Mensuration, poids, Date de naissance, E-mail, Adresse, Code Postal, Ville, Téléphone fixe, Téléphone mobile)

Si le participant est mineur, il doit cocher la case garantissant l'accord parental.

Si le participant ne souhaite pas recevoir les offres SWOON, il doit décocher la case « j'accepte les offres SWOON »

Télécharger et envoyer 2 photos à savoir sa photo portrait et sa photo en pied
Les photos ne doivent pas faire plus de 2 mo et ne devront pas être retouchées.
C'est à partir de ces 2 photos que le jury opérera sa sélection des lauréats.

Chaque candidat devra ensuite cliquer sur le bouton enregistrer pour valider l'ensemble de sa candidature.

Ne sera pas acceptée toute photographie en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs.

En fournissant leurs coordonnées les participants autorisent les organisateurs à utiliser celles-ci dans le cadre d'opérations promotionnelles toutefois et conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : serviceclient@swoonshop.com

Article 5 : Dotations des lauréats

Les six gagnants représenteront l'enseigne Swoon dans sa campagne publicitaire des années 2012 – 2013, son merchandising, ses catalogues, brochures, newsletters, homepages, bannières et autres supports de communication.

Pour ce faire, ils signeront chacun (ou feront signer par leur représentant légal) un contrat de session de droit à l'image avec la société Swoon.

Les six gagnants participeront à une séance de photographie dans les six mois suivants l'annonce des gagnants. La date de la séance de photographie leur sera communiquée ultérieurement.

Le prix de la dotation est de 100 €

Article 6 : Autorisation de diffusion

6.1 Autorisation de diffusion des photographies, prénom, âge et lieu de résidence des candidats et lauréats

Les candidats et/ou leurs représentants légaux ainsi que les lauréats autorisent la société Swoon à numériser, reproduire, communiquer et diffuser sur la boutique en ligne, <http://www.swoonshop.com>, ainsi que sur la page et le profil Swoon sur le réseau social <http://www.facebook.com>, ou tout autre site l'image des candidats telle qu'elle figure sur les photographies envoyées, ainsi que le prénom, âge et lieu de résidence des candidats, sans que cette utilisation ne fasse l'objet d'une quelconque rémunération ou autre contrepartie.

6.2- Autorisation d'utilisation des photographies des gagnants

Chacun des gagnants et/ou son représentant légal s'engage à signer un contrat avec la société Swoon, autorisant la société Swoon à utiliser leur image telle qu'elle figure sur les photographies réalisées lors de la séance de prise de vue qui se déroulera dans les six mois suivants l'annonce des gagnants dans le cadre de ses prochaines campagnes publicitaires pendant les années 2012 et 2013. Ainsi, chacun des gagnants et/ou son représentant légal s'engage à donner à la société Swoon les autorisations nécessaires pour permettre à la société Swoon de représenter, reproduire, publier, diffuser, éditer et rééditer, commercialiser, concéder ou céder les droits, de louer, de prêter des reproductions de l'image, dans sa version originale ou dans une version modifiée, en tout ou partie, et ce sans limitation de tirage.

Cette autorisation sera consentie pour une ou plusieurs représentations, reproductions et diffusions des reproductions de l'image par tous moyens et sur tous supports presse pour le territoire français ainsi que sur tous supports de merchandising, à savoir, brochures, catalogues, dépliants, placards publicitaires, newsletters, homepages, bannières, sans que cette liste soit limitative, pour les pays de l'Union Européenne, la Suisse, les Etats Unis, le Canada, le Japon, les pays du continent Africain.

Cette autorisation sera donnée sans limitation de quantités, en tous formats, en utilisant tout rapport de cadrage, de coloris et de matériaux. Les gagnants et/ou leurs représentants légaux s'engagent également à donner toutes les autorisations nécessaires à la société Swoon afin qu'elle puisse numériser, reproduire, communiquer et diffuser l'image des gagnants telle qu'elle figure sur les photographies prises ainsi que les prénom, âge et lieu de résidence des gagnants sur la boutique en ligne, <http://www.swoonshop.com>, ainsi que sur la page et le profil Swoon sur le réseau social <http://www.facebook.com>.

Le candidat gagnant s'engage à consentir cette autorisation pour une durée de dix (10) ans.

Ces autorisations permettront à la société Swoon d'apporter à la fixation initiale de l'image des gagnants sur les photographies réalisées toutes adjonctions, modifications et/ou suppression qu'elle jugera utiles dès lors qu'elles n'entraînent aucune altération des attributs de la personnalité du gagnant et ne portent atteinte ni à son honneur ni à sa réputation.

Cette autorisation emportera également l'autorisation d'utiliser plusieurs versions ou montages réalisés à partir des photographies issues des mêmes prises de vues. Ces autorisations constituent une condition essentielle à la participation des candidats au présent casting qui reconnaissent en avoir pris connaissance et les accepter.

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

Article 7 : Modification de règlement

La société Swoon se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toute décision qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les participants.

Toute interruption de ce jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex dépositaires du règlement avant sa publication.

Article 8 : Responsabilité de la société organisatrice

La société Swoon se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent casting si des circonstances indépendantes de leur volonté l'y contraignent. Aucune contre-valeur des gratifications mises en jeu ne sera offerte en compensation.

Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La société Swoon ne saurait être tenue pour responsable :

- en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de la ligne téléphonique, à l'accès à Internet et/ou de tout autre incident technique ;
- des retards ou avaries occasionnés par la Poste ;
- ou de tout autre cas de force majeure.

Article 9 : Droit d'accès aux informations nominatives

En fournissant leurs coordonnées les participants autorisent les organisateurs à utiliser celles-ci dans le cadre d'opérations promotionnelles toutefois et conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : serviceclient@swoonshop.com

Article 10 : Remboursement des frais

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au casting pourront être remboursés à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal, avant le 28 janvier 2012 (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Swoon – "Casting Swoon SS12" – 19 rue Bergère 75009 PARIS (remboursement des frais de connexion sur la base d'une communication locale heure creuse de l'opérateur local pendant une durée de 10 minutes).

Les frais d'affranchissement pour la demande de remboursement des frais pourront être remboursés sur simple demande écrite jointe à la demande de remboursement (sur la base du tarif lent).

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par personne (même nom, même prénom, même adresse).

Article 11 : Règlement

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante :

<http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu.

ARTICLE 12 : Litiges

Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter du terme du présent jeu (cachet de la poste faisant foi).

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.